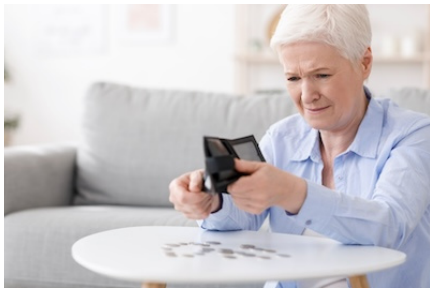


«Sans moi, tu n'aurais rien du tout.» Vraiment?



La violence économique, souvent doublée de violence psychologique et/ou physique, est un pan peu documenté des violences domestiques. Pourtant, ses conséquences sont aussi délétères pour les victimes.

© Prostock-studio / Adobe Stock

Par **Fanny Sangiorgio**, étudiante en Master HES en travail social et intervenante sociale à la Fondation MalleyPrairie, Lausanne

Chaque année, plus de 1'000 victimes de violences domestiques recourent aux entretiens ambulatoires proposés par la Fondation MalleyPrairie ^[1] et plus de 150 femmes y sont hébergées en urgence (Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023). Selon l'art. 3 de la Convention d'Istanbul du 11 mai 2011, la violence domestique « désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique ». Ce dernier pan implique des comportements de contrôle quant à la capacité de la victime d'acquérir, d'utiliser et de conserver des ressources économiques, menaçant ainsi sa sécurité économique et son potentiel d'autosuffisance (Adams et al., 2008, p. 564, trad. de l'autrice).

Les inégalités dans la répartition des privilèges financiers au sein du couple sont relevées dans la littérature sur l'organisation financière des ménages (Henchoz, 2008, p. 33), et sont notamment expliquées par les conceptions liées au genre et aux rapports de pouvoir. En ce sens, il semble pertinent de se poser la question suivante : dans quelle mesure les inégalités financières de genre influencent-elles la prévalence de la violence économique dans les couples hétérosexuels ?

Les propos de cet article, réalisé dans le cadre du Master en travail social, reposent sur la combinaison de la littérature scientifique anglophone et francophone, des enseignements de la professeure et sociologue Caroline Henchoz, ainsi que des apports empiriques tirés de la pratique professionnelle globale de l'autrice dans l'un des centres d'hébergement d'urgence de MalleyPrairie ^[2]. Les deux situations décrites ci-après concernent des femmes

Comment citer cet article ?

Fanny Sangiorgio, ««Sans moi, tu n'aurais rien du tout.» Vraiment?», REISO, Revue d'information sociale, publié le 16 mai 2024, <https://www.reiso.org/document/12507>

ayant bénéficié d'un suivi résidentiel ou ambulatoire. Aucun entretien spécifique à ce travail n'a été conduit.

Genre et inégalités financières dans le couple

La gestion de l'argent dans le couple est longtemps resté un aspect peu étudié : les chercheur·euses parlent d'ailleurs de la « boîte noire des ménages » pour désigner les transactions opérées dans ce contexte (C. Henchoz, communication personnelle, 26 septembre 2023). C'est seulement dans les années 80 que Pahl visibilise la question des inégalités financières dans sa recherche au sujet des femmes victimes de violences conjugales. La sociologue britannique y montre que lorsque ces personnes — pourtant issues de milieux aisés, et donc, en principe, sans problème de revenus — se séparent de leur conjoint, leur autonomie financière s'améliore. Cet état de fait souligne ainsi les inégalités d'accès aux revenus du ménage (Munro, 1991, p. 113), puisque qu'une fois séparées, les femmes gèrent parfaitement l'entier de leur budget en fonction de la manne financière dont elles disposent. Par conséquent, leur indépendance financière remplace le vécu de pauvreté imposé durant leur vie de couple.

Selon Henchoz (2007), pour comprendre les inégalités financières dans le couple, « ce qui est déterminant, ce sont les relations de pouvoir et les rapports de genre » (p. 48), bien que certains types d'organisations puissent les impacter et inversement (p. 65). Il a notamment été démontré que le pouvoir masculin était renforcé lorsque l'homme possède davantage de ressources financières, alors qu'à l'inverse le pouvoir des femmes n'est pas augmenté malgré un revenu supérieur (Henchoz, 2007, p. 68). Un niveau financier égal ne suffit pas pour équilibrer le pouvoir entre les partenaires : « les ressources financières masculines offrent plus de pouvoir et de privilèges dans la relation conjugale » (Henchoz, 2007, p. 176).

En outre, Roy (2006) montre que les dépenses sont aussi genrées : « le budget du ménage se confond avec celui de la femme, tandis que l'homme dispose d'un pré carré financier qui n'est qu'à lui » (p. 113), étant donné que l'argent gagné par la femme couvre davantage les dépenses collectives. Elle ajoute que les inégalités de genre sur le marché du travail se retrouvent dans le couple, consolidant la division sexuée du travail domestique.

Comment ces inégalités peuvent-elles être liées à une forme de violence conjugale ?

La violence conjugale économique

La violence économique, en comparaison aux autres formes de violences conjugales, reste encore peu étudiée et les données concernant ses formes et sa prévalence s'avèrent rares (Fawole, 2008, p. 168). Selon Adams et al. (2008), elle comprend trois versants principaux. Premièrement, l'auteur·trice de violence agit sur la capacité de la victime à acquérir des ressources économiques, notamment en l'empêchant de trouver ou de garder un emploi, ou encore de développer des compétences professionnelles. La personne victime est également entravée dans l'accès aux éventuelles aides sociales ou à son propre salaire (pp. 565-566, trad. de l'autrice). Deuxièmement, il est question de contrôler comment l'argent est dépensé, tout en limitant l'accès aux revenus du ménage (p. 566, trad. de l'autrice). Enfin, le troisième aspect consiste à exploiter les ressources de la victime, par exemple en volant son argent, en contractant des dettes à son nom, ou en effectuant des dépenses qu'elle devra payer (p. 567, trad. de l'autrice). Toutes ces stratégies sont des moyens de développer un pouvoir sur la victime, et d'augmenter les chances que cette personne soit et demeure dépendante de lui?elle (Sanders, 2015, p. 23).

Deux cas d'abus de pouvoir

Les situations de Madame N. ^[3] et de Madame A. (lire encadré) illustrent clairement ce type d'abus de pouvoir. Madame A. dispose en effet d'un revenu, mais son mari dénigre ses compétences de gestion financière et impose une répartition inégale des dépenses ; il instaure un climat de domination. En lui rappelant qu'elle ne pourrait pas

payer le loyer seule, il renforce un sentiment de dépendance chez elle. Cette dépendance existe aussi manifestement dans le cas de Madame N., puisque Monsieur ne lui laisse aucun contrôle ni accès à l'argent du ménage. Elle dépend directement de lui pour subvenir à ses besoins matériels.

Malgré des organisations financières différentes dans ces deux illustrations, l'homme abuse de son pouvoir au travers de comportements violents. Aussi, des inégalités financières sont identifiables dans les deux cas. Dans le premier, Monsieur peut disposer librement de son argent pour ses dépenses personnelles, alors que Madame a un accès et une liberté restreinte pour ce type d'achats. Dans le second, le revenu de Madame se confond avec les dépenses du ménage, alors que Monsieur paie uniquement le loyer. Il est libre d'utiliser le reste de son salaire selon ses choix personnels. Cet aspect se vérifie par ailleurs dans la littérature qui montre que ce sont généralement les hommes qui dépensent le plus pour leurs besoins personnels (Henchoz, 2007, p. 172), alors que les femmes déboursent davantage pour le ménage (Roy, 2006, p. 113).

D'autre part, ces deux cas illustrent que la violence économique peut s'ajouter à d'autres formes de violence, développant ainsi un climat général de peur et de contrôle directement lié à la position supérieure de l'auteur-trice en termes de pouvoir.

Situation 1

Madame N., 56 ans, est mariée à Monsieur N. depuis deux ans. Ils n'ont pas d'enfant ensemble mais vivent avec le fils de Monsieur, issu d'un premier mariage. Madame est sans emploi, elle s'occupe du travail domestique à plein-temps. Monsieur est employé administratif à plein-temps.

Monsieur donne sporadiquement de l'argent à Madame, en liquide. Les montants varient entre 50 et 100 francs et sont destinés aux achats courants tels que les courses. Monsieur contrôle les dépenses en vérifiant systématiquement les tickets de caisse. Rarement, il donne 20 à 50 francs à Madame pour ses besoins personnels. Il contrôle également ce type d'achat.

Madame ne sait pas combien gagne son mari. Si elle pose des questions à ce sujet, il se montre agressif et souligne qu'elle n'aurait rien sans lui. Ainsi, en plus des violences physiques, Monsieur est aussi auteur de violences psychologiques envers Madame, comme le démontre ce genre de remarque.

Situation 2

Madame A., 41 ans, est en couple avec Monsieur A. depuis sept ans, ils n'ont pas d'enfant. Monsieur est responsable informaticien à plein-temps, Madame est secrétaire administrative à temps partiel.

Monsieur paie la moitié du loyer. Madame se charge de l'autre moitié, ainsi que de toutes les dépenses courantes : elle fait les courses et règle les factures. Le montant du salaire de Monsieur lui est inconnu, il lui a juste dit qu'il était bas. Lorsqu'elle manque d'argent pour honorer une facture, Monsieur lui reproche de ne pas savoir gérer les finances, lui dit qu'elle doit faire plus attention. Si elle lui demande de l'aide, Monsieur s'énerve et rappelle qu'il verse déjà la moitié du loyer.

Madame compte ses dépenses au centime près et fait tout pour ne pas s'acquitter d'une facture en retard. Un jour où elle n'avait plus de savon pour le corps, elle a demandé cinq francs à son mari pour en acheter. Ce dernier a refusé en l'accusant d'avoir dépensé son argent « n'importe comment ». Il lui rappelle régulièrement

que sans lui, elle n'aurait pas de logement.

Monsieur est aussi auteur de violences psychologiques et verbales envers Madame.

Conséquences sur l'autonomie financière des femmes

D'une part, les inégalités financières de genre, généralement répandues dans les ménages, accroissent le risque de dépendance de la femme envers l'homme, puisque ce dernier perçoit généralement un revenu plus élevé (OFS, 2022) et que le travail domestique, non rétribué, est majoritairement attribué aux femmes (OFS, 2023). D'autre part, créer cette dépendance est, comme mentionné précédemment, une tactique des auteur-trices de violence pour maintenir leur relation abusive. Stylianou relève d'ailleurs que ce pouvoir des auteur-trices de faire perdurer la relation, conjugué à la forte dépendance financière des victimes, permettent d'expliquer le lien significatif entre la violence économique et la prévalence de symptômes dépressifs chez les victimes (2018, p. 389, trad. de l'autrice).

Aussi, comme le rappelle Heron et al. (2022, p. 678, trad. de l'autrice), les victimes qui sont financièrement dépendantes de leurs conjoint·es manquent souvent de ressources pour réussir à mettre fin à la relation. Par conséquent, tant les inégalités financières du ménage que les violences économiques ont un impact certain sur l'autonomie des femmes, même si elles n'en sont pas les seuls déterminants.

Sensibiliser les professionnel·les

Pour conclure, deux aspects semblent pertinents pour savoir si les inégalités financières du ménage peuvent mener, favoriser ou renforcer des violences économiques dans le couple. D'un côté, comme ces inégalités financières accroissent le risque de dépendance, elles augmentent indirectement le risque de violences économiques. En effet, il est probable que les inégalités dans les rapports conjugaux instaurent un climat favorable à l'auteur·trice de violence pour prendre le contrôle. D'un autre côté, malgré l'organisation financière adoptée par le couple (mise en commun des revenus, gestion indépendante, système d'allocation ou gestion par un·e seul·e des partenaires), les enjeux de pouvoir demeurent (Henchoz, 2007, p. 48).

La violence est un phénomène social qui touche toutes les catégories (Manseur, 2004, section 81) et la structure sociale liée au genre a des conséquences significatives dans les couples (Henchoz, 2007). Dès lors, « aucune organisation financière ne suffit à garantir l'égalité entre les partenaires » (Henchoz, 2014, section 22). Il s'agit alors de penser des relations égalitaires et non-violentes au niveau global, pour améliorer l'égalité au sein des couples.

Enfin, il est essentiel d'appeler les professionnel·les du travail social à une action continue pour aborder les aspects financiers avec leurs publics, et sensibiliser à la problématique tant des inégalités financières que des violences économiques. Souvent, la manifestation de comportements de contrôle au niveau financier dissimule d'autres formes de violences dans une relation, et il est primordial d'y être attentif·ve pour offrir un soutien adéquat aux victimes. Selon Postmus et al. (2020, p. 279, trad. de l'autrice), certaines données soulèvent que les femmes n'identifient pas toujours leur vécu de violences économiques ou ne les distinguent pas de leur expérience de gestion financière genrée. La subtilité de cette distinction relève l'importance de former davantage les professionnel·les du travail social à ce sujet et de développer des stratégies d'intervention ciblées, pour promouvoir des relations de couple plus saines et lutter contre les inégalités.

Bibliographie

- Adams, A. E., Sullivan, C. M., Bybee, D., & Greeson, M. R. (2008). Development of the scale of economic abuse.

Violence Against Women, 14(5), 563–588. doi:10.1177/1077801208315529

- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes - BEFH. (2023). Les chiffres de la violence domestique. Années 2015-2022. (N°3). Lausanne : BEFH.
- [Convention du Conseil de l'Europe](#) sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), 11 mai 2011
- Fawole, O. I. (2008). ECONOMIC VIOLENCE TO WOMEN AND GIRLS. Is It Receiving the Necessary Attention? Trauma, violence & abuse, 9(3), 167-177. DOI : 10.1177/1524838008319255
- Henchoz, C. (2007). [Le couple et l'argent. Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale](#) [Thèse, Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Université de Neuchâtel]. ResearchGate. _
- Henchoz, C. (2008) [Le couple et l'argent. Quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités.](#) In H. Belleau et C. Henchoz (Éds.), L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale (pp. 31-67). L'Harmattan.
- Henchoz, C. (2014). [Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes : une fausse promesse ?](#) Pensée plurielle, 37, 87-94. _
- Heron, R. L., Eisma, M. & Browne, K. (2022). Why Do Female Domestic Violence Victims Remain in or Leave Abusive Relationships? A Qualitative Study, Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma, 31:5, 677-694. DOI :10.1080/10926771.2021.2019154
- Manseur, Z. (2004). [Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue.](#) Pensée plurielle, 2(8), 103-118. _
- Munro, M. (1991). [Review article: Money and Marriage Jan Pahl Macmillan, 1989.](#) Critical Social Policy, 11(31), 113-116.
- Office fédéral de la statistique (2022). [Salaires mensuels bruts selon l'âge et le sexe, en 2020.](#) Confédération suisse.
- Office fédéral de la statistique (2023). [Travail domestique et familial.](#) Confédération suisse.
- Postmus, J. L., Hoge, G. L., Breckenridge, J., Sharp-Jeffs, N., & Chung, D. (2020). [Economic Abuse as an Invisible Form of Domestic Violence: A Multicountry Review.](#) Trauma, Violence & Abuse, 21(2), 261–283.
- Sanders, C. K. (2015). Economic abuse in the lives of women abused by an intimate partner: qualitative study. Violence against women, 21(1), 3-29. DOI:10.1177/1077801214564167
- Stylianou, A. M. (2018). [Economic Abuse Experiences and Depressive Symptoms among Victims of Intimate Partner Violence.](#) Journal of family violence, 33, 381-392.

^[1] Institution vaudoise soutenant les personnes victimes de violences conjugales et/ou familiales et leurs enfants.

^[2] En tant qu'intervenante sociale, j'y accompagne des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales.

^[3] Les données personnelles ont été modifiées dans le but de respecter l'anonymat.